

> **GESTION URBAINE-DEVELOPPEMENT DURABLE**
Centre Technique Communal

> **Affaire traitée par:**

M. Alain Peneveyre
Tél. 021 632 74 02
ctc@renens.ch

INFORMATION A LA MUNICIPALITE

A 18 -22 – Abattage d'un prunier – Chemin des Lilas – Parcelle n°398

La société Demarco SA, sise au chemin de Grassiaz 2 à 1112 Echichens, représentée par Monsieur Stéphane Pasche, propriétaire de la parcelle n°398 au chemin des Lilas à Renens, a déposé une demande d'abattage pour un prunier en fin de vie.

Suite à une visite sur place d'un responsable du Service Gestion urbaine-Développement durable, cet arbre peut être abattu pour le motif avancé. Afin de préserver de la biodiversité, il est recommandé de laisser le tronc comme habitat pour la faune. Cette demande sera affichée aux différents piliers publics du 28 juin au 18 juillet 2022, ainsi que sur le site internet de la Ville de Renens (www.renens.ch).

Au vu de l'impact paysager sur le quartier, il est demandé une plantation compensatoire d'un arbre fruitier haute tige.

Renens, le 27 juin 2022



DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRE(S)

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) et par l'administrateur pour les PPE, au Centre Technique Communal, rue du Lac 14 1020 Renens.

Demande N°
(ne pas remplir)

A 18-22

Situation			
Localisation	Rue (s) et N°(s) : Chemin des Lilas		Parcelle N°: 398
Propriétaires	DEMANO 84		
Gérance	—		
Parcelle PPE	☐ Oui ☒ Non	Administrateur	—

Abattage			
Objet de la demande	☐ Arbre ☒ groupe d'arbres 3x ☐ Haie		
Essence(s)	2x SAULE 1x CELANO PRUNIER		
Diamètre du tronc	~ 30-40 cm	Hauteur(s), env.	~ 7m
Etat sanitaire	Normal		
Motif de l'abattage	Proximité avec la parcelle voisine		
Entreprise chargée d'effectuer le travail	Fridjone Stachel, tel 078631 21 08		
Situation Croquis, plan ou photo			
Signature du demandeur			

Affichage au pilier public du	28.06.2022	au	18.07.2022
-------------------------------	-------------------	----	-------------------

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRE(S)

Préavis service			
L'abattage	☐ autorisé ☒ refusé *		
Plantation compensatoire	☒ Oui ☐ Non		
Essence	fruitier	Hauteur min.	hautetige
Situation			
Remarques * - autorisé pour le prunier. Recommande de laisser le tronc comme habitat pour la faune et préserver la biodiversité. - Refusé pour les saules. Une taille dans les règles de l'art permet de contenir les arbres par rapport à la parcelle voisine.			

Opposition	☐ Oui ☐ Non	Nombre	
-------------------	---	---------------	--

Contrôle			
Paiement	☐ Oui ☐ Non	Date et visa	
Plantation compensatoire	☐ Oui ☐ Non	Date et visa	
Report plan classement	☐ Oui ☐ Non	Date et visa	
Mise à jour liste	☐ Oui ☐ Non	Date et visa	
Remarques			

Les pages 1 et 2 sont à remplir par le demandeur.
La page 3 est remplie par la Commune.
Seul la page 1 sera affichée au pilier public.

Copie à : Municipalité / Gestion urbaine-Développement durable / Bureau technique

Saupe



Prunier

